

DELIBERATION N° 130-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mai 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain MENDEZ.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
BLANC André	GONNORD Franck	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
SIMONNET Martine	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MORA Serge
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	
PASSELANDE Richard	TAVERNA Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), CIOT Xavier (pouvoir à FAYARD Adeline), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), PONTIER Joël (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc), BALME Eric (pouvoir à GARNIER Jean-Luc), GRAND Florence (pouvoir à CHARLES Christian).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de délégués votants : 54

OBJET : ALSH – EXPERIMENTATION ETE 2025 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A PTVL

A travers la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 27 avril 2023, la Communauté de Communes de la Matheysine et les Communes de son territoire se sont engagées à coopérer pour rendre plus équitable et plus accessible les offres de services proposées aux habitants. Cette démarche est soutenue par la CAF de l'Isère, la MSA et le Département.

Le maintien et le développement des services d'accueils de loisirs sont au cœur du Projet Social de Territoire. La structuration de cette offre sur le territoire est un enjeu de développement local visant à favoriser l'attractivité du territoire, à améliorer la qualité de vie des familles et permettre aux enfants de développer des aptitudes psychosociales nécessaires à leur développement. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes s'engage sur une expérimentation de transport afin de faciliter la mobilité des familles pour tendre vers un accès plus juste et plus équitable.

Depuis la fermeture d'un opérateur en 2022, les zones de montagne du territoire de la CCM ne sont plus couvertes par une offre accueil de loisirs. L'ensemble des élus partagent également le constat d'une difficulté d'accès des familles des communes éloignées aux services ALSH (MPT, FPT, PTVL et le service Enfance-Jeunesse de La Mure). Afin de remédier à ces difficultés, la Communauté de Communes de la Matheysine a prévu une aide de 5 000 € dans son budget 2025 pour soutenir des actions de ramassage des enfants en particulier sur les secteurs de la Roizonne, du Valbonnais et du Beaumont.

L'association PTVL propose d'apporter une réponse partielle à la problématique de l'accessibilité géographique, à travers deux actions :

- L'ouverture à titre expérimental d'un ALSH à la Morte pendant l'été 2025
- Le ramassage des enfants de la Vallée de la Roizonne, au départ de La Morte, pour les emmener jusqu'à l'ALSH de Laffrey, sur les semaines durant lesquelles l'ALSH de La Morte ne sera pas ouvert.

Pour cette 2^{ème} action, elle sollicite une aide de la CCM à hauteur de 2 650 €. Les membres de la commission Enfance/Jeunesse, consultés par courriel, ont donné un avis favorable à cette demande.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 2 650 € à l'association Plein Temps Vacances et Loisirs sur l'exercice 2025, au titre de l'expérimentation de transport. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention de 2 650 € à l'association PTVL pour la mise en œuvre et la réalisation de transport pour la vallée de la Roizonne « séjours ALSH été 2025 » ;
- ➔ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 26 mai 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

